



Compte-rendu Assemblée Générale FFFD Mercredi 8 avril 2026

En visioconférence.

Début de la réunion : 19h30

9 ligues et 23 clubs présents, *soit 5661 voix représentées sur 6561 (quorum de 86 %).*

Préambule par Ludovic ROMANO, président :

Ludovic ROMANO excuse Emilie CAILLAUD, la trésorière, pour son absence et informe que Christophe BARILLET, le directeur, prendra régulièrement la parole pour la remplacer.

Christophe BARILLET informe que la commissaire aux comptes, Mme VIOLLEAU a eu un empêchement de dernière minute et s'excuse de son absence.

Résolution n°1 : Constitution de la commission électorale de l'Assemblée Générale Extraordinaire

Ce sont proposés comme scrutateurs :

- Christophe LEGENDRE des Mangedisc
- Benoît MARTIN, président de la ligue Pays de la Loire

Anne RIOTTE est secrétaire de séance.

Résolution n°2 : Approbation du rapport financier de la saison 2024/2025

Christophe BARILLET et Ludovic ROMANO s'excusent encore une fois du retard pris pour faire cette Assemblée.

Christophe BARILLET rappelle 2 points importants :

- L'exercice 2024-2025 s'est écoulé sur 14 mois alors que l'exercice 2023-2024 portait sur 10 mois, ce qui a engendré plus de charges avec les mêmes recettes (car elles sont principalement perçues entre octobre et mars).
- Le déficit constaté concerne principalement un décalage lié à l'exercice précédent, en effet :



- Auparavant, les prestations des équipes de France étaient gérées via HelloAsso, avec un suivi manuel permettant de distinguer ce qui correspondait à l'année en cours et l'année N+1.
- Depuis janvier 2024, les prestations passent par Exalto, dans un contexte de développement de nouveaux modules. Le fonctionnement d'Exalto repose sur des prélèvements par blocs, sans détail précis, ce qui a entraîné une mauvaise répartition des recettes. Environ 80 % des recettes relevant de la saison 2024–2025 ont été imputées sur la saison 2023–2024, tandis que les charges ont pu être correctement affectées à la saison 2024-2025. Ce décalage entre recettes et charges a mécaniquement généré un déficit important sur l'exercice 2024–2025.
- La saison s'est étendue sur 14 mois avec notamment deux périodes estivales très chargées en compétitions internationales (Australie, Chine, Birmingham, Belgique), engendrant des coûts de déplacements élevés. Ces dépenses exceptionnelles contribuent également à expliquer le déficit constaté.

Christophe BARILLET informe également qu'un mail a été envoyé ce jour aux structures en réponse aux questions qui ont été posées par mail suite à l'envoi du rapport financier.

Ludovic ROMANO rappelle également que le budget est passé de 650000€ à 1,2 million d'euros, et que la Fédération n'était pas adaptée pour gérer ce volume financier.

C'est également pour cette raison que le rapport des commissaires aux comptes a mis beaucoup de temps à arriver.

L'objectif à l'avenir est d'avoir des outils qui permettront d'être plus réactif et précis.

Christophe BARILLET explique que plusieurs décisions ont été prises en termes de développement avec notamment un nouveau logiciel de comptabilité qui simplifiera et améliorera le suivi.

Christophe précise aussi qu'un sous-compte bancaire a été créé pour dissocier l'encours et la gestion des équipes de France.

Approbation du rapport financier de la saison 2024/2025 :

Contre : 1322 (24 %)

Abstention : 226 (4 %)

Pour : 3923 (72 %)

Résultat : le rapport financier de la saison 2024/2025 est approuvé.

Résolution n°3 : Approbation des comptes annuels de la saison 2024/2025

Vote pour l'approbation, des comptes annuels de la saison 2024/2025.

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE FLYING DISC

Athlética 64 Rue des Bouquinvilles, 95 600 Eaubonne

Tel : 09 53 68 14 83 Info@ff-flyingdisc.fr www.ff-flyingdisc.fr

N° Siret: 434 423 943 00043



Aucune question n'est posée.

Christophe BARILLET propose de répondre par mail aux questions de ceux qui n'auraient pas eu le temps de prendre connaissance de ce rapport en amont de l'Assemblée Générale.

Approbation des comptes annuels de la saison 2024/2025 :

Contre : 1322 (28 %)

Abstention : 226 (5 %)

Pour : 3151 (67 %)

Résultat : les comptes annuels de la saison 2024/2025 sont approuvés.

Résolution n°4 : Affectation du résultat de la saison 2024/2025

Aucune question n'est posée.

Approbation de l'affectation du résultat de la saison 2024/2025 :

Contre : 0 (0 %)

Abstention : 1139 (23 %)

Pour : 3754 (77 %)

Résultat : l'affectation du résultat de la saison 2024-2025 est approuvée.

Résolution n°5 : Approbation du rapport du commissaire aux comptes

Lecture par Christophe BARILLET du premier paragraphe du rapport du commissaire aux comptes à la demande de Madame VIOLLEAU, commissaire aux comptes :

« RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS :

Exercice de 14 mois clos le 31 août 2025 à l'Assemblée Générale de l'Association FEDERATION FRANCAISE DE FLYING DISC.

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Bureau Directeur, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association FEDERATION FRANCAISE DE FLYING DISC, relatifs à l'exercice de 14 mois clos le 31 août 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice. »

Le détail de ce rapport a été joint à la convocation à l'Assemblée Générale Exceptionnelle.

Approbation du rapport du commissaire aux comptes :

Contre : 0 (0 %)

FÉDÉRATION FRANCAISE DE FLYING DISC

Athlética 64 Rue des Bouquinvilles, 95 600 Eaubonne

Tel : 09 53 68 14 83 Info@ff-flyingdisc.fr www.ff-flyingdisc.fr

N° Siret: 434 423 943 00043



Abstention : 645 (13%)

Pour : 4156 (87 %)

Résultat : le rapport du commissaire aux comptes est approuvé.

Résolution n°6 : Approbation pour donner quitus aux membres du Comité directeur pour leur gestion

Christophe BARILLET explique que le quitus consiste à donner confiance et pouvoir au comité directeur pour la gestion de l'association.

Approbation pour donner quitus aux membres du Comité Directeur pour leur gestion :

Contre : 1322 (28 %)

Abstention : 177 (4 %)

Pour : 3302 (69 %)

Résultat : quitus est donné aux membres du Comité Directeur pour leur gestion.

Résolution n°7 : Approbation augmentation des cotisations pour la saison 2026/2027

En préambule Ludovic ROMANO informe que :

- les cotisations n'ont pas augmenté depuis 4 ans, soit un mandat, et l'idée est de faire de même.
- la part de la WFDF a significativement augmentée, passant de 5280\$ à 8880\$.
- la Fédération souhaite continuer à se structurer au niveau des salariés. Auparavant il y a eu jusqu'à 4 salariés. Il y a actuellement 2 salariés et 2 contrats de vacations.
- La Fédération aimerait pouvoir soutenir différents projets dont une réforme de la structuration informatique.

Christophe BARILLET complète en signalant que soumettre une augmentation une fois tous les 4 ans est assez logique étant donné l'augmentation de toutes les charges d'une manière générale. Il précise que le souhait du bureau est de mettre l'accent sur le développement sur l'ensemble du territoire.

Tiphaine GOMEZ, de ASUL Ultimate, signale : « *Il y a pas mal de questions dans le chat, notamment sur le montant de l'augmentation qui n'a pas été clairement communiqué* »

- ➔ Ludovic ROMANO : l'idée est de proposer une augmentation de 4€ des licences compétition adultes et juniors, disc-golf et ultimate. Pas d'augmentation prévue pour les étudiants ni pour les affiliations des clubs, ligues et comités.

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE FLYING DISC

Athlética 64 Rue des Bouquinvilles, 95 600 Eaubonne

Tel : 09 53 68 14 83 Info@ff-flyingdisc.fr www.ff-flyingdisc.fr

N° Siret: 434 423 943 00043



Ludovic ROMANO explique également vouloir réfléchir à limiter le nombre de types de licences existantes afin de rendre plus lisibles les différentes catégories.

→ Amaury GUERIN, de Tchac précise que les ATP ont bien des fonctions différentes.

Question d'Olivier MACKOWIAK, président de la Ligue Hauts de France : « *La quote-part redistribuée aux ligues va-t-elle également augmenter ?* »

→ Ludovic ROMANO : Nous sommes en réflexion sur le sujet et on souhaitait justement réfléchir avec les ligues, lors du séminaire qui a malheureusement été annulé, sur la quote-part reversée. L'idée est de travailler sur une convention entre la Fédération et les différentes ligues et de voir comment on peut faire pour laisser un peu la main aux ligues.

Approbation pour l'augmentation des cotisations pour la saison 2026/2027 :

Contre : 1386 (25 %)

Abstention : 1254 (22 %)

Pour : 2946 (53 %)

Résultat : l'augmentation des cotisations pour la saison 2026/2027 est approuvée.

Résolution n° 8 – Correction d'une erreur matérielle affectant le procès-verbal de l'assemblée générale du 23/11/2024

Christophe BARILLET explique que l'an passé, les commissaires aux comptes ont fait une petite erreur sur le rapport qu'ils ont annoncé.

En effet, dans leur rapport il y avait un déficit de 24364€ alors que le déficit était de 25984€.

Il s'agit d'un correctif que nous nous devons de soumettre à l'Assemblée et pour lequel un vote doit être fait pour confirmer que tous ont été informés de cette correction.

Approbation de la correction d'une erreur matérielle affectant le procès-verbal de l'assemblée générale du 23/11/2024 :

Contre : 0 (0 %)

Abstention : 863 (15 %)

Pour : 4721 (85 %)

Résultat : la correction d'une erreur matériel affectant le procès-verbal de l'Assemblée Générale du 23 novembre 2024 est approuvée.

FÉDÉRATION FRANCAISE DE FLYING DISC

Athlética 64 Rue des Bouquinvilles, 95 600 Eaubonne

Tel : 09 53 68 14 83 Info@ff-flyingdisc.fr www.ff-flyingdisc.fr

N° Siret: 434 423 943 00043



Résolution n°9 : Questions diverses.

Ludovic ROMANO donne plusieurs informations en attendant la clôture des votes.

1. Il y a ce jour 6861 licenciés, soit un record. L'an dernier la saison s'est achevée avec 6538 licenciés. A la même date il a environ 720 licenciés en plus que l'année N-1. On espère passer le cap des 7000 à la fin de l'année.
2. Ludovic ROMANO et Christophe BARILLET ont été reçus il y a 15 jours au Ministère des sports avec 3 points importants à l'ordre du jour :
 - ➔ Le premier sujet concernait la possibilité de renouer avec le statut de sport de haut niveau pour l'Ultimate et le Disc Golf. Malheureusement il leur a été précisé que la perte de ce statut est actée par la loi pour une durée de quatre ans et qu'il n'est pas possible d'y déroger à ce stade. Néanmoins, il leur a été vivement recommandé de préparer le Plan de Performance Fédéral (PPF) afin d'être prêts à déposer une nouvelle demande dans un délai d'environ un an et demi. Nous avons donc l'objectif de finaliser ce document dans les temps et de le transmettre au Ministère pour appuyer une future demande de réintégration. À noter que, selon les échanges, si les résultats sportifs continuent sur le même rythme, ils ne devraient pas constituer un frein.
 - ➔ Le second point portait sur la possibilité d'obtenir un Conseiller Technique National mis à disposition par le Ministère.
Il leur a été indiqué que les postes disponibles sont peu nombreux et que certains départs ne seront pas remplacés. Une réévaluation globale des dotations par fédération est néanmoins en cours. Un nouveau rendez-vous en visioconférence est prévu prochainement avec la personne en charge de ce dossier. À ce stade, les perspectives restent cependant peu favorables quant à l'obtention d'un tel poste pour la Fédération.
 - ➔ Le troisième point concernait l'organisation de deux Championnats d'Europe prévus en 2027 en France :
 - le Championnat d'Europe d'Ultimate à Vichy (du 3 au 10 juillet, sous réserve de confirmation officielle),
 - le Championnat d'Europe Master de Disc Golf au Mans (du 25 au 28 août).Il nous a été indiqué que, malheureusement, en l'absence du statut de sport de haut niveau, ces événements ne pourront pas bénéficier d'aide financière de l'État.

Les échanges ont été cordiaux tout au long de la réunion mais il leur a été expliqué à plusieurs reprises que les ressources du ministère sont en diminution et qu'il est délicat pour le ministère d'aider de nouveaux sports.



3. Ludovic ROMANO exprime ses remerciements envers les clubs qui organisent des compétitions pour leur implication. Il relève un excellent travail de la part de tous et soulève les difficultés qu'engendre l'organisation d'un tournoi de disc-golf et de beach.
4. Il rappelle que la phase finale du championnat de France mixte sera filmée à La Rochelle par UltiTV ainsi que les phases finales de championnat de France Féminin et Open à Orvault fin juin.
5. Il rappelle également le partenariat obtenu avec les hôtels B&B (50€ la chambre pour 2, petit déjeuner inclus, 30€ la chambre simple, tarif auquel il faut ajouter la taxe de séjour) ainsi que le choix de Force-Greatest comme équipementier.
 - ➔ Michaël ROCHETTE, de Putt Fiction disc golf 71 : *« je tiens quand même à dire qu'on aurait eu la classe en Adidas. »*
 - ➔ Ludovic ROMANO : mais Adidas aurait été beaucoup plus cher.
6. Ludovic ROMANO informe que suite à une réunion avec la Fédération européenne, un calendrier des compétitions internationales a pu être calé pour les 3 prochaines années.

Licence U11 :

Amaury GUERIN pose une question : *« la licence U11 a-t-elle été votée en AG ? et pourquoi voulez-vous mettre en place cette catégorie, y a-t-il beaucoup de moins de 11 ans ? »*

- ➔ Ludovic ROMANO : non elle n'a pas été votée, c'est un oubli. Il faut absolument qu'on fasse le point sur toutes les licences et il faudra alors refaire une AG pour valider cela.
- ➔ Cédric TRESTARD, trésorier adjoint : parce que les familles voyaient U13 pour leur enfant de 8 ou 9 ans et ça leur faisait peur. On a voulu baisser l'âge et mettre la catégorie U11 pour attirer de nouveaux jeunes sans faire peur aux familles. L'idée est d'aider au développement de cette catégorie.

Annie GIBIER, de Friz'toi : *« si je peux me permettre ça apporte une contrainte quand même qui est que si ces enfants qui sont U11 veulent jouer dans les compétitions U13, ils doivent fournir un surclassement, donc un certificat médical ».*

Amaury GUERIN : *« Et comme ça a été mis en place en cours de saison, nous on avait des équipes inscrites, on avait des jeunes qui devaient jouer et on s'en est rendu compte au moment de faire le roster dans la semaine quoi. Donc ça a été un peu problématique, alors bon, c'était cette année de mise en place. Mais du coup ça veut dire que nos petits on est obligé de leur demander des surclassements quoi ? »*

- ➔ Ludovic ROMANO : oui, en effet.

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE FLYING DISC

Athlética 64 Rue des Bouquinvilles, 95 600 Eaubonne

Tel : 09 53 68 14 83 Info@ff-flyingdisc.fr www.ff-flyingdisc.fr

N° Siret: 434 423 943 00043



Pour donner une idée, la répartition des licenciés est actuellement la suivante :

185 U11, 267 U13, 475 U15, 565 U17, 490 U20, 1187 seniors masculins, 442 seniors féminins
La quantité de U11 représente donc peu, mais n'est pas négligeable et commence à se développer.

Appel à projet AnS :

Florine LOUIS, vice-présidente, prend la parole pour parler de l'AnS (Agence Nationale du Sport).

Elle informe :

- Une lettre de cadrage, accompagnée d'une checklist et des critères d'évaluation, sera prochainement diffusée.
- Cette année l'AnS a des critères de validations des projets et dossiers plus restrictifs qu'auparavant. La commission a donc décidé de faire 2 appels à projet distincts : un appel prochainement pour la partie AnS et un second appel à projet plus tard (vers octobre) pour la part fédérale.
- L'AnS a validé notre lettre de cadrage mais nous ne connaissons pas encore le montant qui nous a été alloué.

Les 5 axes prioritaires demandés par l'AnS sont : la féminisation, l'inclusion par le sport, le sport-santé, l'atténuation des impacts de la pratique sportive sur l'environnement, la lutte contre toutes formes de violence dans le sport.

Les projets devront obligatoirement reprendre au moins 2 des priorités nationales.

Ludovic ROMANO précise que la directrice de l'AnS a changé et que d'une manière générale il y a sans arrêt des changements d'interlocuteurs au niveau du ministère.

Pierre CASTANIER, secrétaire de la ligue ARA interroge : « *quelles seront les deadlines de dépôt des dossiers ANS et fonds propres FFFD ?* »

➔ Le dimanche 10 mai a été mis sur la lettre de cadrage.

Ludovic CHEVALIER des F5 : s'interroge sur les transferts et notamment sur les dates qui sont identiques entre juniors et seniors alors qu'ils ne font pas les mêmes choses en même temps.

➔ Ludovic ROMANO : Gaël ANCELIN est absent ce soir car en réunion pour les Games Advisors. Ça serait bien de lui envoyer un mail et il répondra alors à l'ensemble des clubs.

Trois derniers points sont encore partagés par Ludovic ROMANO :

- Stephanie PALAGONIA a envoyé un mail aux structures proposant de transmettre leurs documents pédagogiques dans le but de les centraliser et les partager sur un espace de nos sites.

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE FLYING DISC

Athlética 64 Rue des Bouquinvilles, 95 600 Eaubonne

Tel : 09 53 68 14 83 Info@ff-flyingdisc.fr www.ff-flyingdisc.fr

N° Siret: 434 423 943 00043



- Objectif prochain de création d'un espace documentaire commun dans lequel les clubs pourront y partager des ressources (convocation, outils, documents de gestion).
- Outil Canva : notre chargée de communication vous a envoyé un lien Canva qui permet de créer facilement des affiches pour les événements. Cet outil rapide et simple à utiliser doit pouvoir permettre d'harmoniser la communication entre les clubs.

Ludovic ROMANO remercie les 2 scrutateurs et clos l'Assemblée Générale.

Clôture de l'Assemblée Générale : 20h30

Ludovic ROMANO
Président de la FFFD

Anne RIOTTE
Secrétaire



FEDERATION FRANÇAISE DE FLYING DISC
69 rue des Bouquinvilles 95600 Eaubonne
Tél : 09.53.68.14.83 – www.ff-flyingdisc.fr
SIRET : 43442394300043 – APE 9312Z

